



MAIRIE D'ALLEX

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 JUILLET 2023 (20h00)**

### Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON (arrivée à 20h18), Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Emilie BESSON, Margaux HELQUE (arrivée à 20h13), Adla FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

### Etaient excusé(e)s :

Louis QUAIRE (procuration à Gérard CROZIER), Virginie PUGLIESE (procuration à Lionel ROUQUET), Line NAUD, Sulian RENAUD

Secrétaire de séance : Laurent AUBRET

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint. Laurent AUBRET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toutes ses pensées à l'Adjointe au Maire Jocelyne CASTON, qui a récemment perdu son père, Monsieur René CORNET.

Il témoigne également de sa sympathie à la famille de Mme Fernande ROUX qui est décédée début juillet, ainsi qu'à la famille de Mme Monique ARNAUD, mère de Nathalie PEMEANT, agent municipal.

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. Semya WATBLED AJMI souhaite préciser son intervention concernant le Château Pergaud, dans les points divers : elle souhaite que soit mentionné le fait qu'elle trouve que le projet porté par la SCI Pergaud est un beau projet.

En tenant compte de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

<b>DEC 2023</b>	<b>20</b>	Réparation des grilles EP rue du Tuilier et chemin des Cottés - Terrasse TP26 - 4 816 € TTC	Voirie
<b>DEC 2023</b>	<b>21</b>	Concession de terrain dans le cimetière communal	Cimetière
<b>DEC 2023</b>	<b>22</b>	Concession de terrain dans le cimetière communal	Cimetière
<b>DEC 2023</b>	<b>23</b>	Contrat de cession avec l'association « l'Elastik tendu » pour la représentation du spectacle « 5 marionnettes sur ton théâtre » programmée le 21 juin - 1 200 € TTC	Culture
<b>DEC 2023</b>	<b>24</b>	Amendes de voirie - Demande de subvention auprès du Département de la Drôme pour un montant de 5 770 € HT	Voirie
<b>DEC 2023</b>	<b>25</b>	Contrat de cession avec l'association « la Fameuse Production » pour la représentation du spectacle « Animation musicale de Big	Culture

		Easy » programmée le 14 juin - 700 € TTC	
<b>DEC 2023</b>	<b>26</b>	Acquisition de 3 abris de touche pour le stade de football - Intersport - 7 261,47 € TTC	Stade
<b>DEC 2023</b>	<b>27</b>	Contrat de cession avec Mme Valérie Baudouin dans le cadre de la représentation du duo « Taspastoutvu » programmée le 21 décembre à la Salle festive - 1 128 € TTC	Culture
<b>DEC 2023</b>	<b>28</b>	Concession de terrain dans le cimetière communal	Cimetière
<b>DEC 2023</b>	<b>29</b>	Contrat de cession avec l'association « les Arts Déclinés » pour la représentation du spectacle « Pages Blanches » programmée le 1 <sup>er</sup> juillet - 750 € TTC	Culture

**Point 1 - DELIB 2023-21**

**ELECTRIFICATION SDED - IMPASSE CHARPONNET**

**Renforcement au réseau BT pour alimenter la construction de M. Meunier**

Jean-Michel CHAGNON expose qu'à la demande de la Commune, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : <b>Electrification</b>	
Raccordement au réseau BT, sur domaine public, pour alimenter la construction de M. Nicolas MEUNIER, située Impasse Charponnet, à partir du poste MOURET	
<b>Dépense prévisionnelle HT :</b> .....	<b>19 929,69 €</b>
Dont frais de gestion : 949,03 €	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme : .....	16 261,53 €
<b>Participation communale :</b> .....	<b>3 668,16 €</b>

Il est précisé que les bénéficiaires des travaux s'engagent à prendre à leur charge la participation communale : un titre de recette sera émis à leur encontre après réalisation des travaux.

Le réseau électrique empruntera le chemin d'Alésia : des précautions ont été prises afin que ce projet n'impacte pas le revêtement neuf de cette voie.

Soumis au vote, **le projet de raccordement est adopté à l'unanimité.**

20h13 : Arrivée de Margaux HELQUE

**Point 2 - DELIB 2023-22**

**RESSOURCES HUMAINES**

**Création de postes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Au regard des propositions d'avancements de grades concernant l'exercice 2023, des nécessités de services et des critères d'avancements de grades définis par les lignes directrices de gestion, il est proposé de procéder à la création des emplois suivants au sein de la Collectivité :

<b>Filière administrative :</b>
- Création d'1 emploi d'attaché territorial à temps complet
- Création d'1 emploi d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>Filière technique :</b>
- Création d'1 emploi d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>Filière Animation :</b>
- Création d'1 emploi d'adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet

Monsieur le Maire demande à l'organe délibérant de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Il est précisé que la création des emplois évoqués ci-avant ne donnera pas lieu à une augmentation des effectifs communaux, mais permettra des ajustements dans le cadre de l'évolution de carrière de certains agents.

Les postes actuellement ouverts et qui ne seront plus occupés seront fermés à l'occasion d'une prochaine délibération du Conseil.

Après délibération, le **Conseil approuve à l'unanimité la création des emplois sus-évoqués** au sein de la Collectivité et **la mise jour du tableau des emplois** en conséquence.

20h18 : Arrivée de Sylvie VACHON

#### Point 3 - DELIB 2023-23

### **FINANCES**

#### **Sollicitation d'un fonds de concours « Transition » auprès de la Communauté de Commune du Val de Drôme**

La Commune d'Alex souhaite réaliser en tant que maître d'ouvrage les deux opérations d'investissement suivantes :

- Installation d'un WC urbain au sein de l'espace Saint-Joseph, route de Crest : il s'agit d'un équipement nécessaire sur cet espace situé à proximité du parc de jeux et des commerces qui serait prévu dans les mois à venir
- Mise aux normes des abris de touche du stade de football, route de Grâne ; Christel DUBOIS précise que les abris actuels ne sont plus aux normes. Ces travaux seront réalisés dans les jours à venir.

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres participant à leur engagement dans les « transitions », qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou numériques mais ne relevant pas d'une compétence communautaire. Chaque commune portant un projet peut ainsi mobiliser ce fonds pour un montant global maximum de 34 482 €, mobilisable sur plusieurs projets au besoin.

Les projets sus évoqués participent à ces transitions, ne relèvent pas des compétences exercées par la CCVD et ne portent pas atteinte à l'environnement. C'est pourquoi, la commune d'Alex sollicite la mobilisation du Fonds de concours « Transition » à hauteur de 16 923 €, selon le plan de financement suivant :

Opération	Dépenses		Recettes		
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant	Taux % sur montant HT
WC urbain	27 796	33 355.20	CCVD	13 898	50
Abris de touche	6051,23	7 261.47	CCVD	3025	50
<b>Total dépenses</b>	<b>33847,23</b>	<b>40816,67</b>	<b>Total recettes</b>	<b>16923</b>	50

Le versement du fonds de concours fera l'objet d'une convention conclue entre la CCVD et la commune bénéficiaire.

Il est proposé au Conseil de solliciter la mobilisation du fonds de concours « Transition » pour un montant de 16 923 € auprès de la CCVD, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires. Après en avoir délibéré, **le Conseil approuve à l'unanimité.**

**Point 4 - DELIB 2023-24**

**FINANCES - BUDGET PRINCIPAL**

**Décision modificative n°2**

La proposition de décision modificative n°2 sur l'exercice 2023 présentée au Conseil municipal a pour objet de réajuster certaines inscriptions en section de fonctionnement et d'investissement.

En section de fonctionnement, certaines recettes exceptionnelles doivent être réaffectées. En section d'investissement, la présente décision modificative permettra l'intégration au sein de l'actif de la Collectivité d'un certain nombre d'opération d'investissement échues.

La décision modificative n°2 sur le Budget principal M14 s'équilibre ainsi qu'il suit :

<b>Budget Principal – Décision modificative n°2 - Section de fonctionnement</b>				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotation aux amortissements	+3648,42	
023	023	Virement à la section d'investissement	-3648,42	
011	6218	Autre personnel extérieur	+12 000,00	
013	6419	Atténuation de charges		+7700
77	7788	Produits exceptionnels		+4300
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>12 000</b>	<b>12 000</b>

<b>Budget Principal – Décision modificative n°2 - Section d'investissement</b>				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-3648,42
040	28041582	Bâtiments et installations		+3648,42
041	2151	Réseaux de voirie	+ 32 057,74	
041	238	Immobilisations corporelles		+ 32 057,74
13	1336	Participation pour voirie et réseaux	+ 24 275,50	
13	1346	Participation pour voirie et réseaux		+ 24 275,50
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>56 333,24</b>	<b>56 333,24</b>

**A l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative n°2.**

**Point 5 - DELIB 2023-25**

**FINANCES - CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE**

**Tarifs année scolaire 2023-2024**

Pour faire suite aux travaux de la Commission Cantine (où siègent deux parents d'élèves : un pour l'école public, un pour l'école St Maurice), Sylvie VACHON explique aux membres du Conseil municipal que le service de restauration scolaire nécessite de voir ses tarifs réactualisés au regard de l'évolution du coût de la vie et notamment des matières premières.

Il est ainsi proposé au Conseil d'augmenter les tarifs des repas de 0,15 € (+ 3%), à l'exception du tarifs PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui serait augmenté de seulement 0,05 € :

<b>TARIFS ACTUELS (2022-2023)</b>	<b>NOUVEAUX TARIFS (2023-2024)</b>	<b>% d'augmentation</b>
Tarif repas enfant 4,50 €	<b>Tarif repas enfant 4,65 €</b>	3.33
Tarif repas adulte 8 €	<b>Tarif repas adulte 8,15 €</b>	1.88
Tarif « hors délai » 6,80 €	<b>Tarif « hors délai » 6.95 €</b>	2.21
Tarif P.A.I. 2,25 €	<b>Tarif P.A.I. 2,30 €</b>	2.22

Mme VACHON précise que malgré cette augmentation, le service de cantine restera déficitaire, et ne couvre pas le coût de l'inflation (+ 6%). Cependant le choix a été fait cette année de limiter l'augmentation des tarifs, suite à une hausse importante l'année dernière.

Fanny MOREL indique qu'au regard des tarifs pratiqués sur d'autres communes du territoire, cette augmentation n'est pas très forte. Elle approuve cette limitation mais souligne le risque de devoir rattraper la hausse l'année prochaine.

Sylvie VACHON revient sur la problématique des incivilités commises sur les temps de cantine : seuls trois avertissements ont été donnés cette année, et aucune exclusion n'a été prononcée, signe que la situation s'apaise et que les mesures de prévention mises en place fonctionnent (signature d'une charte de bonne conduite, intervention très tôt auprès des parents).

A la rentrée prochaine, les effectifs d'élèves seront équivalents à ceux de l'année qui vient de s'écouler, cependant la part d'enfants en maternel augmente significativement. Cette situation a conduit la Commune à décider du recrutement d'un nouvel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) à temps partiel, qui interviendra également sur le temps de cantine. Le recrutement est en cours.

**Après délibération, les tarifs de la cantine applicables à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 sont adoptés à l'unanimité.**

## **DIVERS**

Le Maire informe d'un projet de création d'un cabinet regroupant plusieurs sage-femmes, une réflexologue et une sophrologue, dans les anciens locaux communaux de la poste, dans le centre historique du village. Ce projet nécessiterait peu de travaux de réaménagement : les professionnels assureraient l'exécution des travaux en échange d'une durée limitée d'exonération de loyers. Les discussions sur les modalités d'installation sont en cours.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré la Préfète de Région, Mme Fabienne BUCCIO, lors d'une visite de cette dernière dans la Drôme, le 19 juin : l'occasion d'une visite de l'entreprise Charles et Alice reconnue pour avoir mis en place des process d'avant-garde en matière d'économie d'eau.

Le 6 juillet, le Maire a également accueilli sur la commune la Préfète de la Drôme, Mme Elodie DEGIOVANNI, à l'occasion d'une opération de contrôles inter-services portant sur les polices de l'eau et de la nature, suivie d'une conférence de presse, à la gare des Ramières, en présence du nouveau procureur de la République de Valence, M. Laurent DE CAIGNY.

Le bilan de cette opération de contrôle est dans l'ensemble plutôt positif.

Afin d'améliorer la sécurité des terrains à proximité des bacs de tri sélectifs du Pontillard, le Maire informe que des négociations sont en cours avec les propriétaires.

Le Maire souhaite évoquer avec son conseil un projet de création d'une nouvelle école maternelle et primaire à l'initiative de l'association « Anne de Guigné ».

Ce projet d'école, sur lequel le Maire est sollicité pour rendre un avis, se situe dans l'ancienne cure, rue de la tour. Il s'agit d'une école catholique, mais pour autant non rattachée au diocèse, et hors contrat avec l'Etat, c'est-à-dire qu'elle n'est pas obligée de suivre les programmes de l'enseignement public.

Ce type d'établissement doit déclarer son ouverture au recteur qui transmet la déclaration au maire de la commune, au préfet et au procureur de la République.

Monsieur le recteur, Monsieur le maire, Madame la préfète et Monsieur le procureur de la République sont sollicités pour avis quant à l'ouverture de l'établissement.

Dans le cadre de l'avis qu'il doit rendre au rectorat, Monsieur le Maire souhaite au préalable recueillir le sentiment de son Conseil. Pour sa part, il indique qu'il soutient l'école de la République que ce type de projet risque de déstabiliser. Il indique que la commune comporte déjà une école primaire privé sous contrat, l'école Saint-Maurice, qui constitue une alternative à l'école public.

Eric WAGON donne des éléments sur le contexte de ce projet d'école : il s'agit de la réhabilitation du bâtiment de la Cure qui comprend également l'ancien théâtre. Ce local accueille actuellement le Kid Kat chaque jeudi, soit une quarantaine d'enfants d'Allex, de Grâne et Montoisson pour un temps de récréation et

d'aide aux devoirs L'émergence de ce projet tient à la volonté de parents de Valence désireux de créer une école hors contrat, et à la recherche d'un lieu dédié.

A l'occasion d'un tour de table, le Maire invite ses conseillers à faire part de leur avis sur ce dossier et à indiquer s'ils sont favorables ou non au projet.

D'une manière générale, les conseillers se montrent défavorables au projet pour les principales raisons suivantes :

- déstabilisation des deux écoles existantes avec risque de perte d'effectifs. Pour l'heure le projet évoque un effectif d'environ 15 élèves, cependant le bâtiment est en mesure d'accueillir plus de 50 personnes. Renseignement pris auprès de l'école privé Saint Maurice, 3 de ses élèves actuels intégreraient cette nouvelle école ;
- problématique de la sécurité (intervention SDIS), de l'accessibilité (personnes à mobilité réduite) et de la circulation rendues difficiles de par les rues étroites et les arches du vieux village. Pour rappel l'ancienne école publique d'Allex, qui se situe non loin du lieu du projet, a été fermée à l'époque notamment en raison des difficultés d'accès ;
- désaccord avec l'aspect hors contrat de l'enseignement
- risque de créer un précédent en acceptant ce type d'école hors contrat : quid d'autres éventuels projets qui pourraient voir le jour ?

Eric WAGON et François DE SAINT VICTOR se montrent favorables au projet qui peut constituer une alternative intéressante à l'enseignement sous contrat. Il s'agit pour eux de laisser la liberté à d'autres courants de s'exprimer et d'accepter les différences.

Résultat des votes : 13 défavorables, 5 abstentions et 2 favorables.

Le Maire fait ensuite un bref point sur les contentieux d'urbanisme en cours ; un procès-verbal d'infraction au code de l'Urbanisme a été dressé dernièrement pour une construction irrégulière en zone agricole. La Commune reste vigilante quant à plusieurs terrains ayant récemment changé de propriétaire afin que ne se développent pas d'activités incompatibles avec la vocation agricole et naturelle de la zone concernée.

Concernant le lotissement le Veyou, un dossier reste pour l'heure compliqué, les autres avancent positivement.

Christel DUBOIS propose un retour sur les marchés nocturnes qui ont animé le village durant le mois de juin. Fanny MOREL indique que les retours sont très positifs. L'expérience acquise permettra de lever les difficultés rencontrées et d'améliorer encore les conditions de cet évènement que la municipalité souhaite reconduire l'année prochaine.

Semya WATBLED AJMI revient sur le concert « Jazz au village », d'une grande qualité, et sur les diverses animations du début de l'été qui ont permis de créer du lien entre les allexois.

Sylvie VACHON évoque les fêtes des écoles d'Allex qui ont constituées de beaux moments pour les enfants et leurs familles.

Fanny MOREL évoque le succès de l'évènement « Art Allex » et de ses 25 exposants, malgré le risque d'orage qui a contraint à un repli en salle festive.

Christel DUBOIS revient sur la Commémoration du 8 mai et remercie les écoles d'Allex qui comme chaque année ont participé à l'évènement.

Monsieur le Maire évoque à cette occasion la disparition le mois dernier de Raymond BAULAC, 99 ans, dernier survivant du Commando Henri Faure ayant participé au sabotage du pont de Livron. Il adresse toute sa sympathie et ses condoléances à sa famille.

Mme DUBOIS évoque ensuite les évènements à venir :

- |               |   |
|---------------|---|
| 13 juillet    | Bal et repas organisés par l'ACE Stade  |
| 3 août        | Don du sang - Salle festive   |
| 16 août       | Célébration destruction du Pont de Livron à la stèle du plateau de la résistance et repas organisé par la SAP - Salle festive |
| 3 sept.       | Big Bazar   |
| 9 sept.       | Forum 14H-18H - Salle polyvalente   |
| 16 & 17 sept. | Journées du patrimoine Mémoires d'Allex   |

Le Maire informe son Conseil que l'agent en charge de l'accueil et de la comptabilité Catherine SOUQUET a quitté la collectivité pour se rapprocher de son domicile. Un recrutement est en cours en vu de son remplacement. Dans cette attente, la mairie sera fermée tous les samedis matin de l'été.

Rodrigue ROUBY indique qu'une consultation est en cours pour recruter une entreprise qui réalisera des travaux de réfection sur les voies suivantes : Le Haut de Bancel, Chemin de Bancel, chemin de la Garenne, chemin du Coteau, chemin de la Glèbe.

Bernard VINCENT évoque la nécessité d'entretenir les fossés sur la commune en cette période propice.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.**

**Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le 11 septembre 2023.**

**Monsieur Laurent AUBRET**  
Secrétaire de séance

**Monsieur Gérard Crozier,**  
Maire d'Alex